

Optimum d'analyse
 6, rue du capitaine Jean Croisa
 13009 Marseille
 Votre contact :
 Tel :
optitaxes@optitaxes.com
[Http://www.optitaxes.com](http://www.optitaxes.com)

BON DE COMMANDE n°

Frais de constitution de bases et service associés				Quantité	Prix Unitaire HT	Total																				
Progiciel OPTITAXES On-line Module(s) de gestion de <ul style="list-style-type: none"> - Frais de constitution de la base - Création de comptes - Sauvegarde <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbre d'Établissements</th> <th>Prix</th> <th>Nbre d'Établissements</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< à 5</td> <td>500 €</td> <td>< à 150</td> <td>2000 €</td> </tr> <tr> <td>< à 25</td> <td>750 €</td> <td>< à 200</td> <td>2500 €</td> </tr> <tr> <td>< à 50</td> <td>1000€</td> <td>< à 250</td> <td>3000 €</td> </tr> <tr> <td>< à 100</td> <td>1500 €</td> <td>> à 250</td> <td>3500 €</td> </tr> </tbody> </table>				Nbre d'Établissements	Prix	Nbre d'Établissements	Prix	< à 5	500 €	< à 150	2000 €	< à 25	750 €	< à 200	2500 €	< à 50	1000€	< à 250	3000 €	< à 100	1500 €	> à 250	3500 €			
Nbre d'Établissements	Prix	Nbre d'Établissements	Prix																							
< à 5	500 €	< à 150	2000 €																							
< à 25	750 €	< à 200	2500 €																							
< à 50	1000€	< à 250	3000 €																							
< à 100	1500 €	> à 250	3500 €																							
<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des bases déclaratives (récupération des données – saisies et importation) - Formations – assistance au démarrage (sessions : déclaratif-prévisionnel et contrôle des rôles en fonction des échéances fiscales) Site 100€/ jour ou Téléformation 300€/ session - Audit des bases d'imposition selon conditions générales jointes au verso 																										
Total HT																										

Abonnement annuel				Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT																				
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenance annuelle, veille juridique, hébergement et évolutions <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbre d'Établissements</th> <th>Prix</th> <th>Nbre d'Établissements</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< à 5</td> <td>300 €</td> <td>< à 150</td> <td>1400 €</td> </tr> <tr> <td>< à 25</td> <td>500 €</td> <td>< à 200</td> <td>1800 €</td> </tr> <tr> <td>< à 50</td> <td>800€</td> <td>< à 250</td> <td>2100 €</td> </tr> <tr> <td>< à 100</td> <td>1100 €</td> <td>> à 250</td> <td>2400 €</td> </tr> </tbody> </table>				Nbre d'Établissements	Prix	Nbre d'Établissements	Prix	< à 5	300 €	< à 150	1400 €	< à 25	500 €	< à 200	1800 €	< à 50	800€	< à 250	2100 €	< à 100	1100 €	> à 250	2400 €			
Nbre d'Établissements	Prix	Nbre d'Établissements	Prix																							
< à 5	300 €	< à 150	1400 €																							
< à 25	500 €	< à 200	1800 €																							
< à 50	800€	< à 250	2100 €																							
< à 100	1100 €	> à 250	2400 €																							
Total HT maintenance annuelle																										

Montant HT		TVA		Montant TTC	
-------------------	--	------------	--	--------------------	--

BON POUR ACCORD
(Date, Cachet et Signature)
Avec la mention lu et approuvé

PREAMBULE

Optimum d'analyse édite un logiciel de gestion de la fiscalité locale que la société peut exploiter en local ou en internet et dont les modalités d'utilisation, de location ou d'achat de licences sont explicitées dans le bon de commande ci-joint. Afin de permettre d'intégrer des données dans cette application, il est nécessaire d'auditer les bases, d'inventorier certains biens afin de ne pas pérenniser des erreurs issues des logiciels de gestion des biens (immobilisations et locations). Accessoirement à son activité d'éditeur et pour permettre l'intégration des bases, Optimum assiste son client afin d'optimiser la gestion de ses taxes et bases d'imposition et la procédure de déclaration. En effet, pour les taxes locales, les données déclaratives sont issues des systèmes d'information des clients et demandent des retraitements afin d'obtenir des bases saines au regard des problématiques informatiques et légales. Cela concerne également l'importation des liasses fiscales (valeur ajoutée) et au regard des retraitements nécessaires à partir du cerfa 2059 E issu du logiciel d'édition des liasses fiscales.

Article 1 : Objet des conventions

Le signataire de la présente convention confie à Optimum d'Analyse la mission de maintenir l'application Optitaxes dans ses différents modules et / ou d'analyser les impositions des collectivités territoriales et leurs groupements dans le but d'apprécier la bonne imposition de la société et le cas échéant d'obtenir des dégrèvements des sommes indûment versées ou à verser dans l'année d'imposition en cours.

Article 2 : Durée de la mission

Le début de l'analyse doit intervenir dans un délai de deux mois à partir de la signature de cette convention. Celle-ci couvre l'ensemble des impositions visées ci-dessus de l'année en cours ainsi que pour les années dont les déclarations ont déjà été effectuées. Celle-ci ne prend fin qu'à réception de la notification de l'administration de la dernière année considérée traitée par **Optimum d'Analyse**. La maintenance logicielle est annuelle, par année civile et la société peut remettre en cause son abonnement par mail, courrier avant le 1er janvier de chaque année civile.

Article 3 : Obligations d'Optimum d'Analyse

Optimum d'Analyse s'engage à effectuer toutes les études et démarches nécessaires à l'obtention des restitutions et diminutions de taxes. A cet effet, il s'adjoindra au besoin, et dans le cadre des législations en vigueur, les services de tout expert ou praticien. Il s'engage à adapter la solution aux spécificités fiscales du client afin qu'il puisse gérer sa fiscalité locale et répondre aux évolutions législatives avant les échéances déclaratives. Optimum d'analyse s'engage à une intervention sous 24h pour régler un bug bloquant au N° indigo suivant 0820 20 99 30. La seule limite à cette obligation serait une évolution législative déclarative sur des bases autres que celles actuelles (les immobilisations – locations ou surfaces). L'intégrateur assistera le signataire dans ses relations avec les administrations concernées par la présente mission ainsi qu'avec les collectivités territoriales si nécessaire. L'analyste, à l'issue de son analyse s'engage à rendre une synthèse au signataire pour qu'il puisse prendre en connaissance de cause toutes les dispositions nécessaires pour l'avenir dans le cadre de l'optimisation de ses impôts locaux et taxes additionnelles.

Article 4 : Obligations de la société

La société s'engage à tenir informé de toute évolution, demande de pièces de l'administration sur les dossiers dont l'analyste à la charge et de lui communiquer ces informations dans les meilleurs délais. La société s'engage à faire diligence pour produire l'ensemble des pièces nécessaires à **Optimum d'Analyse** et de donner copie de l'ensemble des avis d'imposition et déclarations, ainsi que les courriers échangés avec l'administration et ceci antérieurement à l'année de la signature durant 5 ans et jusqu'à la fin de la mission. La société mandate l'analyste pour prendre contact le cas échéant avec le rédacteur des déclarations des taxes concernées dans l'éventualité où ce dernier est externe à la société. La société s'engage à présenter les réclamations rédigées suite à l'analyse d'**Optimum d'Analyse** si celles-ci sont susceptibles de permettre un dégrèvement. Cette obligation est impérative et la société ne peut y déroger que pour un motif légitime dont elle aurait informé l'analyste. A défaut de la transmission dans un délai de quinze jours, les recommandations de l'analyste seront réputées acceptées et donc susceptibles d'être rémunérées suivant les conditions énoncées ci-après. Dès notification par l'administration du dégrèvement ou de toute autre position suite à la réclamation, la société doit la transmettre à **Optimum d'Analyse** pour contrôle des calculs.

Article 5 : Modalités de paiement

Les factures sont payables par virement à 30 jours fin de mois de réalisation des prestations. Outre le prix fixé à la commande, les abonnements mensuels et maintenance, hors avenants spécifiques feront l'objet d'une facturation indexée sur l'indice syntec des prestations informatiques calculé selon la formule suivante : $P=P0 \times S/S0$. (P=nouveau prix, P0 : prix convenu lors de la signature des contrats l'année 0, S et S0, indice syntec précédant la révision et lors de l'année 0. La société se verra facturer une prise en charge forfaitaire d'analyse des dossiers de hors taxes par établissement. La mission ci-dessus ne fera l'objet d'une facturation complémentaire que si l'étude mentionnée aboutit à des restitutions ou diminutions d'imposition pour les années considérées. Les honoraires hors taxes d'**Optimum d'Analyse** seront calculés à partir des dégrèvements, intérêts moratoires et des diminutions d'impôts obtenus au titre des années fiscales concernées : ils seront de $P0 \times S/S0$. Les déclarations rectificatives pour les années en cours sont à prendre en considération pour le calcul des honoraires dans l'éventualité où elles réduisent les bases. La société peut refuser de présenter la réclamation pour un juste motif ou motif légitime qu'elle se doit de justifier et notifier auprès d'**Optimum d'Analyse**. Dans l'éventualité d'une demande de dégrèvement non présentée, la société cliente se verra facturer une facturation de prise en charge du dossier de 300 euros par établissement. La société a alors l'interdiction de présenter les réclamations préparées par **Optimum d'Analyse**. Les règlements auront lieu dès réception par la société des remboursements, notifications de dégrèvement de l'administration ou acceptation par cette dernière des réductions de bases d'imposition.

Article 6 : Confidentialité, exclusivité et litige

L'analyste s'interdit de communiquer à quelques tiers que ce soit tout ou partie des informations recueillies au cours de cette mission. Seule la référence comme « client » d'**Optimum d'Analyse** est tolérée.

La société s'interdit de communiquer quelque information que ce soit à tout prestataire de services et à confier une mission analogue à une autre société pendant la durée de la mission sur le périmètre d'intervention d' **Optimum d'Analyse**. Tout litige entre les parties quant à l'interprétation ou l'application de la présente convention sera soumis au Tribunal de Commerce de Marseille.

BON POUR ACCORD
(Date, Cachet et Signature)
Avec la mention lu et approuvé

BON POUR ACCORD
d'OPTIMUM d'ANALYSE